PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 3 septembre 2026

- **Appel nominal des membres du Conseil Municipal :** Madame la Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal.

- **Désignation du secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal désigne M. Laurent VINDEVOGHEL secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal 30 juin 2026** : Madame la Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions et /ou remarques sur le PV du dernier conseil municipal, et demande de l'approuver.

- **Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Depuis la dernière séance du conseil municipal, Mme la Maire n'a pris aucune décision.

- **Bilan de quinzaine :** Mme la Maire demande à l'assemblée s'il y a besoin de revenir sur certains points évoqués dans les bilans reçus depuis la dernière séance.

- URBANISME :

➢ **Renouvellement de l'adhésion à la cellule urbanisme du Conseil Départemental de la Corrèze pour l'instruction des dossiers d'urbanisme :**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à la cellule urbanisme du département pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. Il convient de renouveler la convention (projet ci-joint).

- TRANSPORT :

➢ **Convention transport des élèves au gymnase et à la piscine de Meyssac année scolaire 2026-2027 :**

Mme la Maire rappelle que chaque année il convient de signer une convention avec Cars Quercy Corrèze pour le transport des élèves au gymnase et à la piscine de Meyssac pour les élèves de l'école de Noailhac.

Le coût du transport par séance pour l'année 2026-2027 sera de 99 € TTC comme l'année précédente.

- FINANCES :

➢ **Contrat de maintenance du logiciel de gestion des immobilisations :**

Mme la Maire informe le conseil que la commune utilise un logiciel spécifique afin de gérer les immobilisations, logiciel fourni par la société Cérig. Nous devons signer un devis pour sa maintenance qui s'élève à 75 € H.T. par an, pour 3 ans, à compter du 1er février 2027.

➢ **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze :**

☞ **Achat mobilier école et cantine :**

Mme la Maire rappelle que nous avons dû commander 2 tables et 10 chaises adaptées aux enfants de maternelle qui sont plus nombreux cette année. Nous avons commandé ce mobilier auprès de la société Manutan pour un montant **H.T. de 917.09 €** soit 1 100.51 € TTC.

Le Conseil Départemental de la Corrèze subventionne cet achat à hauteur de 25% du montant H.T soit 229.27 €.

Pur rappel la commune récupère une partie de la TVA (16.404%), appelée FCTVA.

Le coût restant à la charge de la commune de cet achat sera donc :

Achat :	1 100.51 €
Subvention CD 19 :	- 229.27 €
FCTVA :	- 180.53 €
Reste à charge : =	690.71 €

- INTERCOMMUNALITÉ :

➢ **Modification des statuts du syndicat Mixte Bellovic :**

Le changement d'adresse du siège social et la modification des adhésions des communes à la compétence assainissement collectif du syndicat entrainent automatiquement une modification des statuts.

Le comité syndical a approuvé la modification des statuts lors de sa séance du 30 juin dernier. Les communes adhérentes au syndicat ont donc 3 mois à compter de son adoption pour approuver cette modification (projet statuts ci-joint). Ensuite le préfet validera la modification des statuts par arrêté préfectoral.

- FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES :

➢ **Délégations du conseil municipal à Mme la Maire :**

Par délibération du 20 mars dernier, le conseil avait donné des délégations complémentaires à Mme la Maire. Les services de la Préfecture demandent à ce que cette délibération soit plus précise.

Mme la Maire vous propose d'annuler et remplacer la-dite délibération par celle jointe à cette note, qui détaille plus les délégations suivant les recommandations de la Préfecture.

- AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES :

➢ **Location de la salle des fêtes :** actuellement la salle des fêtes peut être louée par les habitants de la commune à titre onéreux et les associations de la commune à titre gratuit. Elle peut être également utilisée par les différents organismes auxquelles la commune adhère (BELLOVIC, communauté communes Midi Corrézien, FDEE 19, SIRTOM...) à titre gratuit.
Elle n'est ni louée, ni prêtée aux personnes n'habitant pas la commune et associations hors commune.
Le montant de la location dépend de la période :

PÉRIODE	TARIF	
	En semaine, pour une journée	*Du vendredi au lundi matin*
Du 1er novembre au 30 avril (participation aux frais de chauffage comprise)	60 €	120 €
Du 1er mai au 31 octobre	50 €	100 €
ASSOCATIONS	GRATUIT	GRATUIT

L'état des lieux d'entrée et de sortie est fait soit par la secrétaire soit par Marie-France VALETTE.
Mme la Maire propose de réunir la commission évènementiel pour revoir entièrement le sujet et dans un premier de faire passer le montant de la caution à 1 000 € (montant à discuter).

- RESSOURCES HUMAINES :

➢ **Création du grade d'agent de maîtrise principal pour le poste d'agent technique polyvalent en milieu rural :** notre cantonnier ayant un avancement de grade, nous devons ouvrir le poste à son grade. Lors du dernier conseil municipal, le centre de gestion n'avait pas fait attention à ce détail dans notre tableau des emplois. Nous avons bien un poste pour le remplaçant mais pas pour notre agent au nouveau grade. Il faut donc régulariser.

➢ **Recrutement du nouvel agent** : l'offre a été publiée sur le site du centre de gestion, sur France Travail... le 13 août pour une durée d'1 mois. Les entretiens ne pourront

débuter qu'à partir du 14 septembre pour une embauche au 1er décembre. La commune de Ligneyrac propose que les 2 communes se réunissent afin de définir les modalités des entretiens. Mme la Maire propose de discuter ensemble en amont sur le sujet avant de donner une réponse et une date à la commune de Ligneyrac.

- QUESTIONS DIVERSES :

➢ **Point sur les différentes commissions communales**

➢ **Communication :**

- ☞ prochain Noailhac Info
- ☞ pense (pas) bête préparé par Antoine

➢ **Formation des élus :** créer son identité numérique pour le Droit Individuel à la Formation des Élus (DIFE)

➢ **Présence aux réunions hors commune**

➢ **Patrimoine :** rencontre à programmer avec l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine

➢ **Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 16 octobre 2026 à 20h00**

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des votants et représentés en séance du conseil municipal du 16 octobre 2026

Laurent VINDEVOGHEL
Secrétaire de séance

Évelyne STRAUSS
Maire de Noailhac